

Le marché du jeudi matin



Le marché du jeudi matin

Après en avoir fait la demande, la commune de Saint-Clar a obtenu, fin mars, une dérogation de la préfecture pour maintenir le marché du jeudi matin sur la place de la mairie. Actuels élus et nouveaux élus ont travaillé main dans la main pour mettre en place une organisation du marché qui puisse répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral en terme de nombre de commerçants limité à dix, de mesure d'hygiène et de distanciation sociale et de fréquentation.

Sous la houlette de Thierry Palue, nouvel élu, un plan d'organisation du marché a été élaboré avec le maire, David Taupiac, pour l'installation de barrières, de rubalisees et de marquages au sol pour assurer la distanciation nécessaire entre les stands et les usagers, pour séparer la circulation principale des files d'attentes et créer un circuit à sens unique sur le marché.

Après avoir expérimenté cette nouvelle organisation lors du premier marché, le jeudi 2 avril, les commerçants et les usagers ont rapidement trouvé leurs marques dans ce qui ressemble désormais à un jeu de piste sur la place de la mairie. De sept commerçants au premier marché et huit au second, ce seront désormais dix commerçants qui seront présents à partir de jeudi prochain, avec l'arrivée d'un producteur de plants de légumes qui rejoindra les habitués du marché : poissonnier, fromager, producteur d'asperges, producteur de canards et oies, vendeur de charcuterie, vendeur de pâtisseries, maraîcher, producteur de pommes, producteur de poulets.

La fréquentation, bien que plus importante que les autres années à la même saison, reste compatible avec le respect des règles sanitaires avec 150 personnes lors du premier marché et 180 personnes lors du second et une fréquentation maximale instantanée de 40 personnes.

Le bilan est donc très positif pour ce petit marché rural qui joue un rôle central pour l'approvisionnement en produits alimentaires sur le canton de Saint-Clar et les villages limitrophes du Tarn-et-Garonne.